

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 novembre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0933**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Projet DatAgora - Convention avec l'Université de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

**Commission permanente du 22 novembre 2021****Délibération n° CP-2021-0933**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Projet DatAgora - Convention avec l'Université de Lyon

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte : l'enjeu de la valorisation de la donnée publique**

La Métropole de Lyon porte un ensemble d'actions pour un service public territorial de la donnée, qui se déclinent en 3 axes prioritaires : promouvoir une culture de la donnée qui contribue à l'émancipation numérique des citoyens, la transparence de l'action publique dans ce domaine et, enfin, la valorisation des données au bénéfice du développement responsable du territoire.

Pour autant, en interne, au sein de la collectivité, comme dans les différents domaines d'action publique, les questions relatives à l'exploitation, la valorisation et l'usage des données peuvent encore être mal comprises ou mal maîtrisées.

Plusieurs axes de progrès ont été identifiés par la Métropole dans cette perspective, notamment dans les domaines suivants :

- l'analyse profonde et prédictive des données au service d'études et de diagnostics (domaines d'application possibles : aménagement du territoire, ingénierie et maintenance des infrastructures, approche transverse socio-écologique et économique, etc.),

- l'aide à la prise de décision par la réalisation de dispositifs ou scénarios outillés par la donnée,

- la vulgarisation de phénomènes complexes par l'info-visualisation, ou plus généralement comment la dimension de médiation de la donnée et par la donnée, peut être mise au service de l'action publique : objectivation, transparence, vulgarisation.

Ces axes d'amélioration ont fait l'objet de travaux internes à la Métropole, pour lesquels il a pu être nécessaire de réunir des compétences complémentaires (expertise technique, design d'usage et animation de communautés), notamment des travaux sur les questions de valorisation de la donnée d'intérêt général et de développement des usages ont été conduits depuis 2019 avec l'Université de Lyon.

Ces travaux ont réuni :

- le service données métropolitaines (DOM) de la collectivité qui apporte une expertise de recherche, de traitement et de qualification de la donnée publique sur l'ensemble du territoire,

- les chercheurs du territoire, réunissant l'Université Claude Bernard et 5 laboratoires associés avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, l'École centrale de Lyon, l'École normale supérieure de Lyon, qui capitalisent sur de nouvelles formes d'analyse et de représentation de la donnée, mais manquent de sujets d'usage ou de capacité d'incarnation,

- Erasme, le laboratoire d'innovation de la Métropole, qui apporte des compétences d'exploration des usages publics sous l'angle des cultures numériques, au sein de l'UrbanLab et au croisement de plusieurs communautés d'acteurs.

## II - Le projet d'accord de consortium "DatAgora"

Cette convergence d'objectifs et de compétences s'est avérée fructueuse puisque, depuis 2020, le projet partenarial, appelé DatAgora a produit :

- 3 expérimentations publiques internes : indicateurs de trafic (mobilité), cartographie interactive territoriale (végétalisation), cartographie augmentée de médiation industrielle (action économique),  
- la définition d'une offre de services et de briques techniques fonctionnelles autour de 3 axes : expérimentations publiques, valorisation par la visualisation, acculturation et médiation.

L'accord présenté ici vient organiser, en *consortium* de partenaires, le travail conduit entre la Métropole et l'Université de Lyon, ce projet ne comportant ni échanges ni apports financiers de la collectivité.

Son objet principal est d'organiser le partage de la propriété intellectuelle des produits numériques déposés à l'agence de protection des programmes (APP), d'encadrer leur diffusion sous licence ouverte et de modéliser les scénarios de poursuite d'une démarche publique de DataLab sur le territoire. La finalité d'un DataLab est de traiter, agréger, représenter et donner du sens à la donnée (à la masse de données) dans le but de sensibiliser, faire comprendre et d'aider à la décision. C'est un outil qui permet de démocratiser l'usage de la donnée publique et de faciliter la recherche et le traitement de la donnée.

Il est ainsi proposé à la Commission permanente d'approuver le projet accord de *consortium* avec l'Université de Lyon, qui concerne les travaux de recherche et développement sur la valorisation de la donnée publique précités et permet le partage de la propriété intellectuelle et la diffusion ouverte des travaux engagés avec la Métropole sur la période 2020-2021.

À partir de 2022, s'appuyant sur les compétences acquises et les produits numériques créés, les équipes de la Métropole poursuivront le développement de la DatAgora pour accentuer la structuration technique du projet, appréhender de nouvelles thématiques émanant des services et développer une plateforme de valorisation par l'expérimentation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'accord de *consortium* relatif au projet partenarial DatAgora entre la Métropole et l'Université de Lyon réunissant l'Université Claude Bernard et 5 laboratoires associés de recherche et développement dédiés à la valorisation de la donnée publique.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit accord de *consortium* et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-271033-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
---